

Le titulaire d'un C.A.P. Maintenance de Bâtiments de Collectivités (M.B.C.) exerce son activité dans le cadre de patrimoines de collectivités :

- Il assure le maintien en bon état.
- Il recense les anomalies.
- Il réalise un entretien préventif.
- Il traite les informations sur le patrimoine immobilier à l'aide de documents adéquats (stockage et utilisation des énergies, vérifications périodiques....).
- Il fait le lien entre les occupants des locaux et les intervenants extérieurs et s'occupe du suivi des travaux.

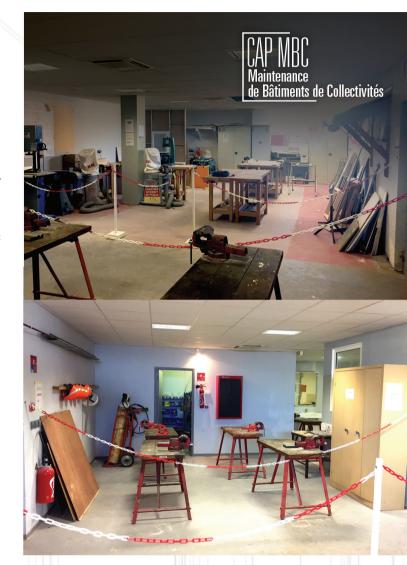
Il intervient dans les trois champs d'activité suivants :

- Les structures fixes:
 - Maçonnerie.
 - Plâtrerie.
 - Revêtement de sol et mural (peinture; papier peint ; carrelage; faïence....).
 - Charpente et couverture.
- Les structures mobiles:
 - Menuiseries (bois; aluminium; pvc)
 - Serrurerie.
 - Mobilier.
- Les réseaux et appareillages:
 - Sanitaire.
 - Thermique.
 - Electricité.

DÉBOUCHÉS

Le titulaire du C.A.P. M.B.C. pourra entrer dans la vie active pour intervenir dans des collectivités telles que:

- Hôpitaux.
- Collectivités territoriales: Mairies, Sivom...
- Etablissements scolaires, Stades.
- Maisons de retraite.
- Centres de vacances, Hôtels, Campings.
- Immeubles.
- Bâtiments commerciaux et industriels.



QUALITÉS REQUISES

- Avoir le sens de l'observation et de l'organisation.
- Avoir l'esprit d'initiative.
- Avoir des compétences d'ordre technique.

RECRUTEMENT

• Elèves issus de : 3^{ème} Générale, 3^{ème} Découverte Professionnelle, 2^{ème} générale

- Horaires		
- Horanes -	CAP 1	CAP 2
Français / Histoire-Géographie / Education civique	4	4
Langues vivantes	2	2
Mathématiques / Sciences-Physiques	3.5	3.5
Arts appliqués et cultures artistiques	2	1.5
Education physique et sportive	2.5	2.5
Prévention santé environnement	1	1,5
Enseignement technologique et professionnel	16,5	16
Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel	1,5	2



Période de formation en entreprise

- En 1ère année : 6 semaines en 2 périodes (3 + 3 semaines)
- En 2^{ème} année : 6 semaines en 2 périodes (3 + 3 semaines)

Les stages permettent à l'élève de :

- Analyser une situation.
- Organiser ses interventions.
- Poser un problème et trouver la solution adéquate.
- Travailler en équipe.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Poursuite de scolarité

Ce diplôme amène directement à la vie professionnelle. Il permet aussi la poursuite d'études vers une formation de Bac professionnel



